



TARIFS 2022-2023

MONTANT TRIMESTRIEL SELON LE LIEU D'HABITATION ET LE QUOTIENT FAMILIAL (QF)

	nombre heure/semaine	MONTANT TRIMESTRIEL SELON LE LIEU D'HABITATION ET LE QUOTIENT FAMILIAL (QF)						
		Votre lieu d'habitation → Chambéry	Chambéry	Agglomération ou Extérieur	Chambéry, Agglomération ou Extérieur	Chambéry, Agglomération ou Extérieur	Chambéry, Agglomération ou Extérieur	Chambéry, Agglomération ou Extérieur
Votre Q.F. →		QF < 548 €	QF de 549 € à 748 €	QF < 748 €	QF de 749 € à 948 €	de 949 € à 1348 €	de 1349 € à 1500 €	> 1500 €
		Trimestre	Trimestre	Trimestre	Trimestre	Trimestre	Trimestre	Trimestre
Découverte 4-5 ans	1H15	56,00 €	86,10 €	89,40 €	89,40 €	102,50 €	110,10 €	117,90 €
Découverte 6-8 ans	1H30	56,00 €	86,10 €	94,70 €	94,70 €	106,70 €	115,40 €	123,20 €
Découverte 9-11 ans	1H30	56,00 €	86,10 €	94,70 €	94,70 €	106,70 €	115,40 €	123,20 €
Initiation	2H00	72,40 €	111,40 €	121,00 €	121,00 €	135,60 €	144,60 €	150,10 €
12-14 ans	2H00	72,40 €	111,40 €	121,00 €	121,00 €	135,60 €	144,60 €	150,10 €
15-17 ans	2H00	72,40 €	111,40 €	121,00 €	121,00 €	135,60 €	144,60 €	150,10 €
Perfectionnement Niveau 1	3H30	97,90 €	159,00 €	175,40 €	175,40 €	188,60 €	200,90 €	214,20 €
Perfectionnement Niveau 2	7H30	123,50 €	213,60 €	233,10 €	233,10 €	256,20 €	276,70 €	289,30 €
Perf Niveau 2 (étudiants)	7H30	89,20 €	144,40 €	161,80 €	161,80 €	177,20 €	193,50 €	214,20 €

Licence annuelle par personne i 22€40

Adhésion annuelle CHAMBÉRY par personne inscrite : 23€50

Adhésion annuelle AGGLOMÉRATION / EXTERIEUR par personne inscrite : 53€

Liste des communes faisant partie de l'agglomération chambérienne :

AILLON LE VIEUX-AILLON LE JEUNE-ARITH-BARBERAZ – BARBY – BASSENS – BELLECOMBE EN BAUGES -CHALLES LES EAUX – COGNIN – CURIENNE -DOUCY EN BAUGES- ECOLE-JACOB BELLECOMBETTE – JARSY-LA MOTTE SERVOLEX – LA COMPOTE- LA RAVOIRE – LA THUILE –LA MOTTE EN BAUGES -LES DESERTS – LE NOYER-LESCHERAINES-LE CHATELARD-MONTAGNOLE - PUYGROS-SAINT ALBAN LEYSSE – SAINT BALDOPH – SAINT CASSIN - SAINT FRANCOIS DE SALES- SAINT JEAN D'ARVEY – SAINT JEOIRE PRIEURE – SAINT SULPICE - SAINTE REINE -SONNAZ – THOIRY - VEREL PRAGONDAN – VIMINES.

RÉDUCTION :

Une réduction de la cotisation de 10% est accordée à partir de la deuxième inscription dans la même famille. Cette réduction sera calculée sur le montant le plus petit et appliquée sur le coût du trimestre.

**Le justificatif de votre Quotient Familial sera indispensable dans le dossier d'inscription.
Vous pouvez vous le procurer auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.**